Beratungsstelle für Unfallverhütung in der Landwirtschaft (BUL) Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) Servizio per la prevenzione degli infortuni nell'agricoltura (SPIA)



Réagir avant l'événement

Moudon VD, 22 octobre 2020 – C'est la constatation de nombreuses familles d'agriculteurs: à pied, avec le chien ou à vélo, de plus en plus de personnes se déplacent dans les campagnes. Tous les promeneurs ne font pas preuve de compréhension pour les agriculteurs ou ne connaissent pas le comportement approprié. Des situations dangereuses peuvent se produire très rapidement, surtout au contact des troupeaux bovins. Il est donc d'autant plus important pour les éleveurs d'évaluer les risques pour les tiers et de mettre en œuvre les mesures appropriées. Cela ne concerne pas seulement les régions de montagne ou de randonnée!

Encore une fois, la chance

A gauche, des arbres dans leur parure d'automne, à droite une prairie: le pittoresque chemin gravillonné est parfait pour une promenade d'automne vivifiante.

Hansueli Hasler se tient devant la maison et regarde le pâturage où paissent ses vaches allaitantes. Le dimanche après-midi, j'ai entendu des beuglements des vaches et je suis sorti pour voir ce qui se passait, raconte-t-il. A travers ses jumelles, il a vu tout le troupeau énervé, courir vers la clôture. Ce qu'il a vu ensuite lui a coupé le souffle : "Un petit garçon était dans le pâturage et voulait s'approcher des animaux ; sa mère se tenait à l'extérieur de la clôture avec le chien et regardait ». Il s'est précipité dans sa voiture et s'est dirigé vers les marcheurs. Lorsqu'il est arrivé, le garçon était heureusement déjà sorti du pâturage, sain et sauf. "Mes vaches sont confiantes, je peux les prendre toutes au licol. Mais ça, là-bas, ça aurait pu très mal tourner", déclare l'habitant de Madliswil, pensif. Il a cherché le dialogue avec la mère, pour lui expliquer que les vaches défendent leurs veaux ainsi que les risques auxquels son fils avait été exposés. Qu'en tant que propriétaire d'animaux, il était responsable en dernier ressort si quelque chose se produisait. « Mais il me semble que la mère ne voyait pas le problème ». Elle pensait qu'elle avait des vaches à côté de sa maison et elle ne pensait pas que c'était si grave », se souvient M. Hasler, en secouant la tête.

Détenteur d'animaux et devoir de diligence

Le Code des obligations précise, dans son article 56, que le détenteur des animaux est fondamentalement responsable des dégâts que ces derniers causent, sauf s'il peut prouver qu'il les a gardés et surveillés avec toute l'attention commandée par les circonstances.

Afin de remplir ce devoir de diligence, le SPAA, en collaboration avec l'Union Suisse des Paysans, Suisse-Rando et Vache-Mère Suisse, a élaboré un guide avec une liste de contrôle. Les propriétaires de troupeaux bovins peuvent l'utiliser étape après étape, pour évaluer leur situation sur place et définir des mesures appropriées. L'expérience de ces dernières années montre que, en cas d'accident, une certaine valeur est accordée à l'évaluation des risques avec le guide en faveur des éleveurs dans la pratique judiciaire.

C'est pourquoi l'utilisation du guide est recommandée non seulement pour les pâturages traversés par des sentiers de randonnées officiels, mais aussi pour les situations suivantes :

- Pâturages avec des chemins non officiels (non signalisés)
- Pâturages le long des chemins très fréquentés par des personnes et des chiens
- Les pâturages adjacents aux lotissements, places de jeux, écoles, etc.

Le quide peut être obtenu gratuitement auprès du SPAA ou de Vache-Mère Suisse.

Mesures immédiatement mises en oeuvre

Entre-temps, Hansueli Hasler a effectué son évaluation des risques et pris des mesures: «Dès le lundi, j'ai posé un troisième fil sur la clôture le long du chemin. En outre, j'ai placé au début et à la fin du chemin un panneau officiel d'avertissement « vaches-mères » et je vais encore y placer deux distributeurs de prospectus informatifs. Il espère ainsi éviter d'autres incidents, car « ce serait très chaud! »



Personne de contact

Etienne Junod Responsable Romandie etienne.junod@bul.ch +41 21 557 99 18

Cet article a été écrit en collaboration avec agriss.ch.